

**12 Rétro 2017**

**Front social  
Que de grèves !**

**Christian KOUIGA**  
Libreville/Gabon

**L'ANNEE** 2017 aura été - comme 2016 - sous les feux nourris des grèves à répétition dans plusieurs secteurs de l'administration publique. Parmi les plus paralysantes, au regard de son impact, celle déclenchée par la Fédération des syndicats des régies financières et des administrations assimilées (Douane, Hydrocarbures, Impôts, Trésor, Dettes, Économies...) revendiquant plusieurs mois d'arriérés de leurs primes et bonus. Les efforts du gouvernement qui avait pu valider,

en ces temps de crise, le paiement d'une prime et de deux bonus sur l'ensemble des arriérés des ayants droit, n'y firent rien. Les grévistes ayant opté pour une grève générale illimitée, au sortir d'une assemblée générale tenue à la Chambre de commerce. L'accalmie actuelle serait, pour d'aucuns, le feu qui couve sous la cendre. Viennent ensuite les mouvements d'humeurs enclenchés par les deux Syndicats du corps judiciaire : le Synamag (Syndicat national des magistrats du Gabon) et le Synagref (Syndicat national des greffiers) exigeant l'effectivité de plusieurs points contenus dans leurs cahiers de charges respectifs. Les négociations menées



Photo : P.M.M

**Le Synamag lors d'un point de presse au Palais de justice.**

en son temps par l'ancien garde des Sceaux avaient abouti à des avancées significatives : paiement de la Prime d'incitation à la performance (PIP), dotation partielle des costumes d'audience ou toges, application du décret 0404 por-

tant bonification indiciaire des magistrats hors hiérarchie..., et suscité un léger dégel. Quoique le climat soit redevenu délétère. Les magistrats ayant déclenché une nouvelle grève générale illimitée, depuis le 13

décembre dernier. Exigeant, cette fois, en sus des revendications initiales, le scalp de leur tutelle pour mettre un terme à leur mouvement. Le Syndicat national de La Poste a aussi fait parler de lui. La grève entamée le 28

novembre dernier se poursuit. Elle a même pris une autre dimension. Puisque, au nombre des revendications phares du Synaposte, figure désormais le départ du Président-directeur général (P-DG) Michaël Adandé, et d'autres dirigeants de la Poste-S.A, atteints par la limite d'âge. N'oublions pas l'Organisation nationale des employés du pétrole (Onep) dans la liste non exhaustive des syndicats grévistes. Aux dernières nouvelles les négociations entre le gouvernement et certains syndicats vont bon train. Mais pour combien de temps ? Gageons simplement que les mêmes causes ne reproduiront pas les mêmes effets en 2018.

**Revalorisation de la branche vieillesse  
L'âge de la retraite porté a 63 ans**



Photo : AEE

**Paul Biyoghe Mba, à la clôture des travaux des négociations tripartites sur la revalorisation de la branche vieillesse.**



Photo : SNN/ L'Union

**Membres du patronat et syndicalistes lors des négociations.**

**SNN**  
Libreville/Gabon

**LA** revalorisation de la branche vieillesse au Gabon occupe une place de choix dans les annales de 2017. Cette problématique a réuni du 30 octobre au 10 novembre les experts des domaines concernés,

autour des négociations tripartites (Etat-Patronat-Syndicats). Au cours de ces assises, il s'est agi, pour les négociateurs, de fixer des grandes orientations et décliner des propositions fortes et pertinentes que le gouvernement a, par la suite, examinées. Au terme de la rencontre, l'âge d'admission à la retraite, auparavant fixé à 60 ans, a été porté à 63 ans. Toutefois, le ministre d'État en charge de la Protection sociale, Paul Biyoghe Mba, a précisé qu'« il n'est pas obligatoire de prendre sa retraite à 63 ans. C'est un plafond. En fonction du type de travaux, des secteurs d'activité, de la pénibilité de certains mé-

tiers, et en fonction de son souhait, le travailleur peut demander à partir à 60 ou 61 ans, s'il remplit, bien sûr, les conditions requises. » La date d'immatriculation, quant à elle, a été revue et changée, en fonction des secteurs : 25 ans pour le privé et 30 ans pour le public. La période d'admission en retraite

proportionnelle qui était fixée à 10 ans, c'est-à-dire 120 mois de cotisation, est désormais passée à 15 ans (150 mois) en ce qui concerne le secteur privé. Concernant le plafond sur lequel doit être calculé la retraite, une proposition a été faite pour l'harmoniser à 2,5 millions F.CFA, à la différence de celui actuel

qui est de 1,5 million F.CFA. Pour les taux, les négociations ont porté à 5,5% pour le patronat et 4% pour le salarié. Enfin, l'assiette est restée la même. Dans l'ensemble, tous les éléments constitutifs du salaire ont donc été pris en compte et revisités pour offrir au travailleur une retraite décente.

qui est de 1,5 million F.CFA. Pour les taux, les négociations ont porté à 5,5% pour le patronat et 4% pour le salarié. Enfin, l'assiette est restée la même. Dans l'ensemble, tous les éléments constitutifs du salaire ont donc été pris en compte et revisités pour offrir au travailleur une retraite décente.

**Enseignement supérieur/Relèvement des frais d'écologie  
Retour au calme et à la sérénité**

**R.H.A**  
Libreville/Gabon

**L'ANNONCE** qu'avaient faite les autorités publiques de procéder au relèvement des frais d'écologie dans les universités et grandes écoles, à partir de la rentrée académique 2017-2018, a suscité une véritable levée de boucliers chez les étudiants. Lesquels ont contesté avec véhémence cette hausse des droits d'inscription, passés de 9000 francs à plus de 50.000 francs par an, selon les niveaux d'étude.

Qualifiée d'« impopulaire », la mesure suscita non seulement des mouvements de protestations, mais surtout des saisines en tout genre. Depuis lors, les étudiants de nos universités et grandes écoles publiques n'ont cessé de balayer d'un revers de la main l'argument des autorités ministérielles, selon qui cette mesure a été prise pour contribuer au bon fonctionnement des établissements. La saisine introduite par la suite auprès de la Cour constitutionnelle permit de rectifier le tir. Obligeant, par conséquent, le



Photo : R.H.A

**Une mesure qui s'applique à l'ensemble des établissements publics dont l'INSG.**

nouveau ministre d'Etat en charge de l'Enseignement supérieur et de la

Recherche scientifique, Guy-Bertrand Mapangou, à revoir l'arrêté pris par

son prédécesseur Denise Mekam'ne, en s'appuyant, stricto sensu, sur des textes qui disposent que « les taux d'inscription et d'écologie sont pris par des textes particuliers des universités et établissements, après approbation du ministre en charge de l'Enseignement supérieur ». Ainsi, après plusieurs pourparlers, les droits controversés furent redéfinis. Mais cette fois par les responsables d'établissements. Lesdits droits enregistrèrent ainsi une légère baisse. De sorte qu'aujourd'hui, à l'UOB par exemple, les étudiants paient 35, 60 et 80 mille

pour leur inscription annuelle. Pour apaiser le climat, le président de la Mutuelle de l'université Omar Bongo (UOB), Ange Gaël Makaya Makaya, avait eu ces mots : « Nous sommes arrivés à l'idée selon laquelle l'UOB ne pourrait plus faire face à ses obligations organisationnelles, si elle n'entre pas dans l'effectivité de son autonomie financière. Le relèvement des droits universitaires est ainsi un meilleur projet pour faire valoir l'autonomie de notre institution », justifiait le leader étudiant.